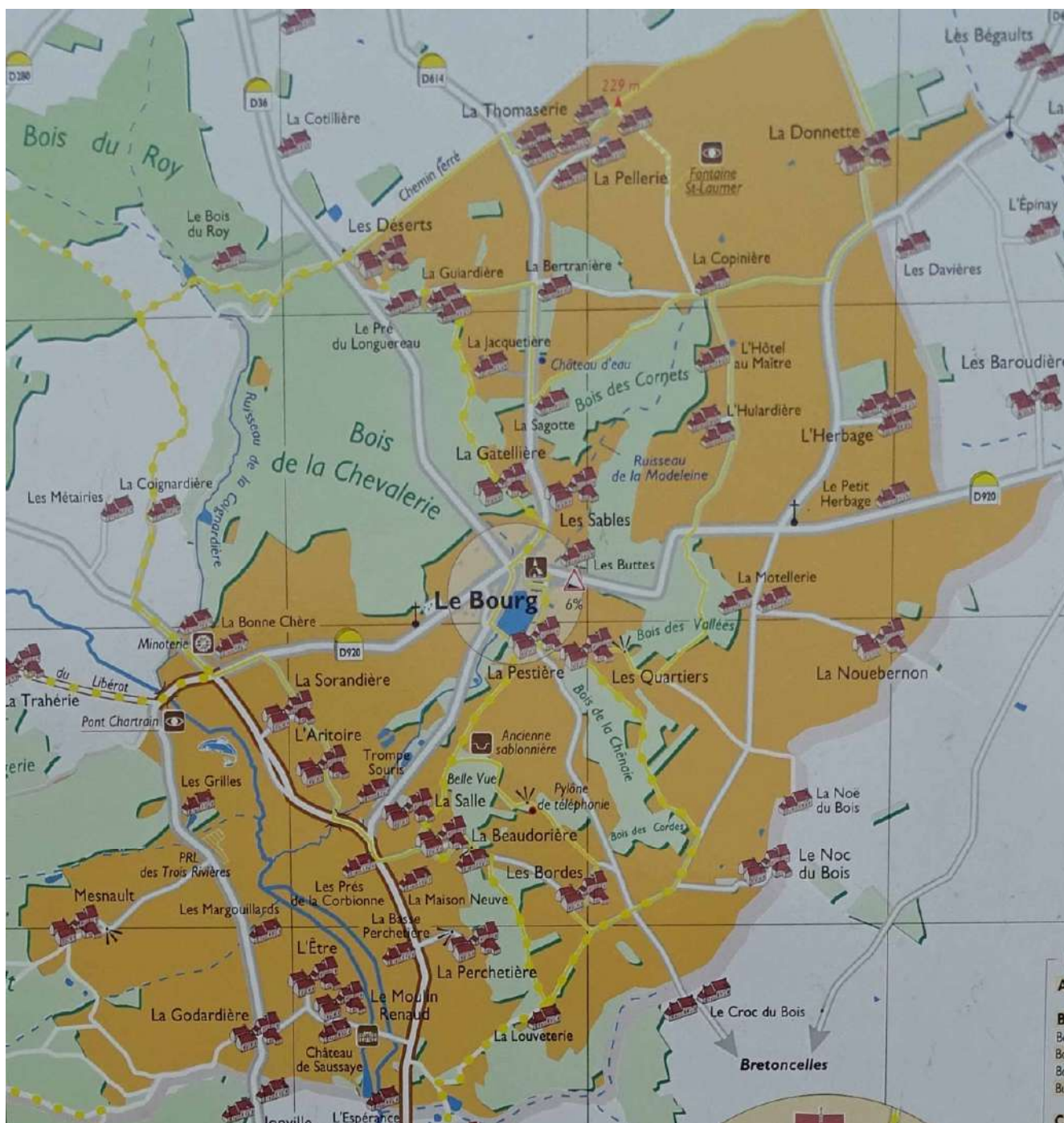


BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

Décembre 2019



MOT DU MAIRE

Bonjour à tous



*Chères Concitoyennes,
chers Concitoyens,*

A la veille de cette nouvelle année 2020 comme chaque année, nous avons illuminé notre centre ville pour célébrer les joyeuses fêtes de Noël et du nouvel an.

Vous trouverez ci-dessous un résumé du bilan de l'année écoulée.

Nous avons aménagé les allées du cimetière. Ce chantier est quasiment terminé. Il s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Nous avons aussi réalisé un parking pour les personnes à mobilité réduite à l'intérieur même du cimetière pour leur faciliter l'accès. Cette réalisation s'intègre parfaitement dans le paysage.

L'implantation des nouveaux conteneurs à ordures ménagères (semi-enterrés) place de l'étang a pris un peu de retard car nous venons juste de les recevoir. Cette implantation sera réalisée en ce mois de décembre.

J'en profite pour féliciter tous nos Concitoyens qui ont joué le jeu pour amener leurs ordures ménagères à cet emplacement maintenant centralisé place de l'étang. Nous en avons profité pour installer un conteneur supplémentaire pour les papiers, les cartons et les bouteilles en plastique. De plus en améliorant notre tri sélectif nous avons réalisé d'une part des économies sur le ramassage des poubelles et d'autre part nous allons dans le bon sens pour l'écologie de notre planète.

Continuons ainsi !

La ruine de l'étang ne sera démontée qu'en début d'année 2020, nous en profiterons pour effectuer le drainage du fossé et le remaniement du terrain en même temps.

Pour les projets à venir :

Nous avons entrepris la réfection de la station d'épuration, en effet celle-ci devient obsolète, et de plus, nous avons des problèmes de colmatage de son filtre. L'étude en cours prévoit une filière par filtration sur lit de roseaux très simple et très efficace, pour se faire, nous devons aussi réaliser un diagnostic du réseau de la tuyauterie.

Il va s'effectuer dans les prochains jours. Aussi ne soyez pas surpris si vous voyez des personnes ouvrir les bouches d'égouts de jour comme de nuit, c'est pour effectuer ces contrôles.

Pour terminer, je vous donne rendez-vous le dimanche 12 janvier 2020 à 15h 30 à notre salle polyvalente pour dialoguer et partager autour d'un pot de l'amitié et recevoir mes vœux.

Je vous souhaite à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Christophe GUIARD



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions (Détail affiché en Mairie)

SÉANCE DU 05 JUILLET 2019

- Demande de subvention du collège Paul Harel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pour le voyage scolaire au collège Paul Harel a été oubliée lors de la réunion du budget. Le conseil municipal a accordé 30 euros au lieu de 60, car il y a 2 élèves.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité d'accorder la subvention de 30 euros pour le deuxième élève. La dépense est prévue au compte 6574 du budget.

-Ruisseau du centre bourg.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le mur de la propriété de M et Mme MEUNIER Jean-Claude, sise route de la Chevalerie est tombé dans le ruisseau ainsi que sur le mur du terrain de M et Mme BORIUS.

A la suite de ce fait, il est constaté que le ruisseau apporte beaucoup d'humidité et qu'il y a un risque de dégradation permanente sur les deux murs qui le bordent.

Il serait certainement judicieux de buser ce ruisseau et d'en aménager l'extrémité au niveau du pont avec de l'enrochement. Etant donné qu'il s'agit d'un cours d'eau, une étude sera certainement mise en place par le Conseil Départemental.

Dans un premier temps, il est prévu d'attendre le résultat de l'expertise de l'assurance de M et Mme MEUNIER afin de décider de la suite à donner.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

-Participation employeur pour la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre d'une procédure de Labellisation

Lors de sa séance du 31 mai dernier, le conseil municipal a décidé de participer à la protection sociale complémentaire afin d'amoinrir la perte de salaire dans le cas de congé de maladie ordinaire supérieur à la durée de prise en charge par la Sécurité Sociale. Plusieurs taux d'indemnisations sont disponibles, chaque agent peut choisir son taux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) demande de définir une date et de modifier la délibération dans le sens ou le terme « Mutuelle Nationale Territoriale » doit être remplacé par « Participation employeur pour la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation ».

Etant donné qu'il faut l'accord du comité technique paritaire du Centre de Gestion, et que celui-ci doit se réunir le 1^{er} octobre prochain, il faut faire une saisine en amont. Le délai étant un peu court, il se peut que la demande ne passe qu'à la prochaine session, soit le 05 décembre 2019.

Vu cette obligation, la date ne sera effective qu'à partir du 1^{er} novembre 2019 ou du 1^{er} janvier 2020 en fonction de la date de l'avis favorable du comité technique paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

La participation est à hauteur de 8.50 € par mois par agent de la commune.

Les crédits nécessaires à la participation sont disponibles au budget 2019, chapitre 012.

--Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal constate quelques anomalies.

Il est donc prévu de demander de rectifier ces anomalies au service compétent.

Les anomalies corrigées, le conseil municipal :
ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif;
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération;
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site .

www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

-Convention pour l'enfouissement du réseau Orange au lieu-dit « les déserts »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour effectuer les travaux au lieu-dit les déserts, il convient de signer le devis dont le montant de la part communale s'élève à 464.80 € ainsi que la convention s'y afférent. Le coût de la prise en charge par Orange est de 4 042.88 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé et autorise M Le Maire à signer la convention présentée.

La dépense est prévue au budget 2019 à l'opération 53, article 20422.

-Renouvellement du contrat Ségilog

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services par la société Ségilog arrive à échéance le 1^{er} octobre prochain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire ce contrat pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2016, pour un montant annuel de 2 007 € HT pour « Cession du droit d'utilisation » et 223.00 € HT pour « Maintenance, formation »

et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

La dépense pour « Cession du droit d'utilisation » est prévue à l'opération 26 du budget, compte 2051

La dépense pour « maintenance, formation » est prévue au compte 6156 du budget.

-Busage du ruisseau du centre bourg.

Monsieur Alain CHARLES quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion de conseil du 05 juillet dernier il a été évoqué la situation du mur de la propriété de M et Mme MEUNIER Jean-Claude, route de la Chevalerie, qui est tombé dans le ruisseau. Ce dernier apporte beaucoup d'humidité et qu'il y a un risque de dégradation permanente sur les deux murs qui le bordent. En définitif, ce ruisseau est considéré comme un fossé, il est donc possible de le buser en prévoyant de l'enrochement au niveau du pont. L'entreprise DASSE a fourni un devis dont le montant s'élève à 9 807.60€

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise DASSE et autorise M le Maire à signer le devis.

La dépense est prévue à l'opération 44 du budget.

Monsieur CHARLES réintègre la salle.

[La commune recherche une ou plusieurs](#)

[personnes bénévoles pour participer à la](#)

[rédaction du petit journal.](#)

[Le rédacteur actuel après 10 ans](#)

[d'activité souhaite s'arrêter et aidera à](#)

[l'a formation de celles-ci](#)

[Contacter la mairie au](#)

[☎ 02 33 73 94 14](#)

- Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Habitant de la commune :

- 1er jour : 110 €
- 2ème jour suivant le 1er : 55 €

Hors commune :

- 1er jour : 155 €
- 2ème jour suivant le 1^{er} : 80 €
- Vin d'honneur : 60 €
- Réunion d'information : 40 €
- Association de la commune sans repas : 40 €
- Association de la commune avec repas : 60 €

- Lave-vaisselle : 35 €
- Electricité / Chauffage : 0.20 € du kw consommé
- Table ronde : 5.00 €
- Couvert complet : 0.60 €
- assiette : 0.20 €
- verre : 0.20 €
- couverts : 0.20 €

Vaisselle cassée,

- verre 16 cl, 19 cl, coupe : 1.50 €
- tasse ou soucoupe : 1.55 €
- pichet : 3.50 €
- moutardier : 4.00 €
- saladier : 4.00 €
- assiette : 3.50 €
- couverts : 2.00 €
- corbeille : 5.00 €

Autre matériel: en fonction de la facture d'achat.

Caution : 500 €

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2019

- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire informe que le projet du PLUI a été arrêté en date du 3 juin 2019 et rappelle au conseil le débat de la réunion de février dernier où les membres du conseil avaient demandé la modification de zonage pour certaines parcelles.

Monsieur le Maire indique que le cabinet GILSON n'a accepté que quelques modifications et précise que le Parc Naturel Régional du Perche a émis un avis favorable sur l'arrêt du projet du PLUI.

Il informe également qu'une enquête publique

se déroulera du 16 octobre au 15 novembre 2019 sur le territoire avec une permanence dans chaque collectivité. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie de notre commune le 25 octobre de 14h30 à 17h30.

Monsieur le Maire expose les plans relatifs à la commune de La Madeleine-Bouvet et demande à l'assemblée d'émettre un avis sur le PLUI.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Cette décision sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur du Perche.

- Travaux supplémentaires du ruisseau dans le centre bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux du ruisseau sont terminés, mais il a fallu procéder à un allongement du busage pour une finition correcte.

Le montant de la facture s'élève à 680,00 € HT soit 816,00 € TTC. Ces travaux seront payés en fonctionnement.

-Demande d'abris bus

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur PIRONNET domicilié à la Godardière demande s'il y a possibilité d'installer un abribus pour leur fils qui est collégien et prend le bus à l'arrêt situé au moulin Renaud.

Monsieur le Maire signale qu'à cet endroit, il y a un regard de compteur d'eau qui n'est pas en très bon état et demande à Monsieur BOULAY, président du SIAEP, si une réparation pourrait être envisagée.

Monsieur BOULAY ira constater l'état de ce regard.

Après s'être concerté, le conseil municipal décide d'acheter les matériaux et de fabriquer un abribus, ce qui engendre un coût moins important (environ 600 euros au lieu de 1 500), l'employé communal le construira.

Monsieur BOULAY demande si un abribus pourrait être installé dans le bas du chemin de Mesnault où il y a un arrêt.

Après s'être concerté, le conseil municipal constate qu'il s'agit d'une route départementale, il faut donc l'accord du conseil départemental pour pouvoir installer cet abri. Le conseil municipal décide qu'en fonction de la réponse du conseil départemental, un abribus sera fabriqué et installé.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2019

-Assainissement : choix de l'entreprise pour la réalisation d'un diagnostic complet du réseau

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'un diagnostic complet du réseau d'assainissement et de la station de LA MADELEINE BOUVET, établi par ORNE METROPOLE, assistant maître d'ouvrage.

La consultation des bureaux d'études a été réalisée entre le 22/08/2019 et le 27/09/2019.

Six candidats ont répondu. A l'issue de la consultation et de la négociation, ORNE METROPOLE propose de retenir l'offre du bureau d'études SA2E, pour un montant de 31 767,75 € HT.

Le montant de l'étude se décompose ainsi :
Suivi ORNE METROPOLE : 3 900,00 € HT
Etude diagnostic (SA2E) : 31 767,75 € HT

Total : **35 667,75 € HT**

Le plan de financement de ces travaux est détaillé ci-dessous :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne	42 % ¹
Conseil départemental	20 %
Commune	38 %

TOTAL 100 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide : de retenir l'offre du bureau d'études SA2E pour un coût de 31 767,75 € HT soit 38 121,30 € TTC,

d'approuver le plan de financement et de solliciter, les subventions du Conseil départemental et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Les crédits nécessaires à la réalisation de ces investissements sont prévus au budget annexe de l'assainissement.

Le taux affiché dans le XIème programme de l'AELB est de 50 % sur les études, mais en appliquant les critères d'éligibilités le taux réel est de 42 %.

Modification des statuts du TE61

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le TE61 a apporté quelques modifications au niveau des statuts ainsi qu'à l'annexe 1, à savoir :

Article 2 – SIEGE DU SYNDICAT

Le siège du syndicat est 6 rue de Gâtel à Valframbert (61250)

Article 6.3 – ECLAIRAGE, MISE EN VALEUR

DU PATRIMOINE ET MOBILIER URBAIN :

A la demande des communes adhérentes, **le transfert de compétences s'applique également aux domaines suivants :**

Eclairage des infrastructures sportives ;
- Infrastructures d'éclairage évènementiel.

Annexe 1 des statuts :

En raison des communes nouvelles l'annexe 1 ci-jointe s'en trouve modifiée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ses modifications.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2019

-Renouvellement du bail commercial

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail commercial qui arrive à échéance, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Désignation du bien loué

Une propriété à usage de commerce et d'habitation comprenant :

au rez-de-chaussée : Bar, salle de restaurant, bureau, WC, cuisine, plonge, débarras, local technique, réserve, garage,

- au premier étage : grenier, logement
3 chambres, WC, salle de bain

- cour terrasse

Référence cadastrale : section A n° 241, sis 4 rue de Paris, pour une contenance de 5 a 15 ca

- Destination du bien loué

Commerce de Bar- Restaurant - Service Presse-Épicerie- Dépôt de Pain- Bimbloterie - vente de Gaz- et Jeux.

- Durée du bail

Le bail commercial est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} décembre 2019 pour se terminer le 30 novembre 2028.

Montant du loyer

Le loyer est consenti pour une somme annuelle de 6 852.48, révisable par période triennale suivant l'indice du coût de la construction notifié par l'INSEE. Le loyer mensuel sera de 571.04 € et payable à terme échu.

- Bénéficiaires du bail

Monsieur Christophe ANDRE et Mme Séverine MENAGER, domiciliés 8 rue de Paris 61110
LA MADELEINE-BOUVET

Les conditions de l'ancien bail sont conservées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte les modalités du dit bail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tou

-Coupure éclairage public nocturne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le TE61 demande de prendre une délibération concernant les coupures d'éclairage nocturne et expose que :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Comité syndical du Te61 en date du 30 juin 2015 relative à la modification des statuts du Te61 par la prise de nouvelles compétences optionnelles,
Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°32 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Te61,

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter le principe de couper l'éclairage public :

- entre 23h00 et 5h30 du dimanche soir au samedi matin,
- pas de coupure les samedis soirs
- pas de coupure la nuit du 24 au 25 décembre
- pas de coupure la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier

donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

- Cimetière : travaux pour la place à mobilité réduite

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 10 mai dernier ont été évoqué les travaux pour la place à mobilité

réduite.

Le conseil municipal avait donné son accord pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

L'entreprise retenue et les montants estimés n'étaient pas connus à ce moment-là, il convient donc de prendre une délibération avec tous les éléments.

Selon les 2 devis fournis par les entreprises suivantes :

TABOUREL : 5 314.00 HT soit 6 376.80 € TTC

NOURY : 4 357.42 HT soit 4 793.16 € TTC

Monsieur le Maire a choisi l'entreprise NOURY.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'entériner la décision prise lors de la réunion de conseil du 10 mai 2019.

SITE INTERNET

**Venez vous informer en visitant
notre site internet :**

<https://lamadeleinebouvet.fr>

NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue

**Les nouveaux habitants sont aimablement priés
de se présenter à la mairie**

**Les propriétaires doivent signaler à
la mairie tout départ et arrivée
de locataire**



INFORMATIONS

REPAS DE NOS AINES du dimanche 17 novembre 2019

Le repas annuel et convivial a eu lieu à la salle polyvalente.

Il a été préparé par Séverine et Christophe du restaurant " La Casa di Pinocchio "

38 personnes ont participé à ce banquet.

L'animation était assurée par Virginie BERTHOU

Christophe GUIARD, notre maire, a exposé les travaux réalisés et à entreprendre, malgré les restrictions budgétaires.

Les personnes suivantes, absentes, se sont excusées pour des raisons de santé :

Mme JEANNOT bientôt 100 ans,

Mme KERIVEL Monique 90 ans,

M. KERIVEL Raymond 92 ans,

Mme ESTEVEZ Gisèle 94 ans,

Il a félicité les doyennes et doyens de la commune présents:

Mme MAHEUX Céline 97ans,

Mme BIZOT Rolande 91ans ,

Mme PETIT Paulette 90 ans,

Mme COMBEY Yvonne 87 ans;

Mme DESSE Christiane 87 ans,

M. GAREL Olivier 85 ans,

M MAHAUX Gabriel 83 ans,

M AUBRY Jacques 81 ans

M. le Maire a exprimé aussi une pensée pour les absents.

L'ensemble des convives a terminé le repas par un succulent gâteau.



LA FERME DE L'ARITTOIRE

La ferme de l'Aritoire change: Après plus de 39 ans d'élevage et fabrication de fromage de chèvres alpines, Anita et Christian LALIERE laisse la ferme à leur fille Malvina qui reprend le flambeau en continuant la fabrication de savons, cosmétique et élevant des chèvres Angora et fournissant de la laine Mohair ainsi que du fromage chèvres.

Vous trouverez toutes les informations sur le site :

<https://www.fermedelaritoire.com>

LES DEUX FEES NO MEN



Une magdeleinoise a participé au 20 ème « Raid Amazone » du 11 au 20 octobre 2019 au VIETNAM.

Nadège MEUNIER avec sa coéquipière Estelle EL HARI de Meung sur Loire , après un long entrainement de deux ans, ont participé à 5 épreuves dès le surlendemain matin de l'arrivée.

Les épreuves : canoë, tir à l'arc, course & vélo, canoé et course, trail dans la forêt.

Le programme comprenait des cours de cuisine et visite d'école...

Nadège, malgré des ennuis de santé lors de la première épreuve arrêtée (lié surement à la fatigue et décalage horaire) a terminée vaillamment l'épreuve avec Estelle.

Merveilleuse et dure expérience, mais ambiance excellente parmi toutes les équipes et la population.

A bientôt sur les raids!!!!



DATES DE CHASSE EN FORÊT DE SAUSSAYE

Lundi 02 décembre 2019	Lundi 06 janvier 2020
Lundi 16 décembre 2019	Lundi 20 janvier 2020
Samedi 21 décembre 2019	Lundi 03 février 2020

A ces dates, évitez de vous promener dans la zone clôturée.
Merci de porter de vêtements de couleurs vives

(orange, jaune, rouge,...)

NOUVELLES

COMITE DES FÊTES

BROCHETTES AU FEU DE BOIS - Bal - FEU D'ARTIFICE DU SAMEDI 06 JUILLET 2019

Le repas dansant et le feu d'artifice ont comme toujours (presque !) bénéficié d'un excellent temps ,
les animateurs,
l'équipage des joueurs de cors de chasse,
la musique,
ont animé cette soirée qui s'est terminée par un beau feu d'artifice



JOURNEE JEUNES PECHEURS DU SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2019

Nos jeunes ont pu pêcher l'après midi
dans les petites mares et le lavoir
qui ont été approvisionnés pour cet évènement
par le « Moulin de ROUGE » .

Après cet exercice ludique, les enfants ont reçu des petits cadeaux du Comité des Fêtes.



Le plus jeune pêcheur>>>



LA BIBLIOTHEQUE COMMUNIQUE N° 10

Ou le journal des bonnes nouvelles !

Après analyse des bilans d'activités de l'année 2018, la Médiathèque Départementale de l'Orne nous a informées que **parmi toutes les bibliothèques de même référencement de l'Orne, c'est la bibliothèque de la Madeleine Bouvet qui est 1^{ère} au palmarès**, avec un taux de fréquentation de 21.2% ! (sachant que la moyenne est de 9%)

La Madeleine Bouvet



Comme chaque année, Cathy a participé à une formation : « les droits en bibliothèque », ainsi qu'à la journée interprofessionnelle départementale. Cette année, elle avait pour thème « les seniors et la culture »

Une nouvelle bénévole a rejoint notre équipe : Martine Castellana, ex-professeur d'Arts Plastiques qui habite en résidence secondaire au Pas St Lhomer

Votre bibliothèque a participé au **Festival « Très Trait Percheron »** qui se déroulait du 1^{er} au 10 novembre et a décidé de le prolonger **jusqu'au 31 décembre 2019**. En exposition les photos de François VILETTE et les toiles de Bernard DELPRAT.

Un **échange de 600 documents est prévu le 28 novembre**, alors dès le 4 décembre...à vos marques, prêts ? partez ! venez les découvrir !

Vous vous demandez si votre **bibliothèque sera ouverte pendant les vacances de Noël ?** la réponse est OUI ! (sauf les mercredis 25/12 et 01/01) alors n'hésitez pas à venir !

Si vous avez un problème pour vous déplacer, ne soyez pas privé(e) de livres ou de dvd : contactez nous par mail : bibliotheque.communedelamadeleinebouvet5@orange.fr ou par téléphone au 02.33.25.58.65 le mercredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 11h30. **Nous vous proposerons de vous les porter.**

Voici la liste des personnes que nous remercions vivement pour leurs dons de documents :

Mmes Lardreault, Gonzalès, Iecomte, Toitot, Bréault
Mrs : Villette, le Louedec, Meschin.
Nous vous souhaitons dès à présent, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Quand on vous disait « que des bonnes nouvelles » !

Cathy, Eliane, Evelyne, Nicole, Aurore et Martine



Voici l'équipe de bénévoles au complet, qui animent votre bibliothèque/grainothèque

En haut : Cathy, Eliane, Evelyne et Martine

En bas : Nicole et Aurore

ECHANGES DU COMITE DE JUMELAGE 2019-2020

Cette année, nous avons fêté le 35^{ème} anniversaire des échanges entre cantons du PAYS REMALARDAIS et CASTEL CARY du 30 mai au 02 juin 2019 en Angleterre :
Réception au musée de l'automobile de SPARFORD avec les maires des 2 villes respectives.

Du 20 au 23 septembre 2019, à REMALARD :

Visite des jardins du château de VERSAILLES avec les grandes eaux musicales et
repas du 35^{ème} anniversaire à REMALARD .

La chorale anglaise est venue se produire en fin de repas dans une ambiance chaleureuse.

Le 08 mars 2020, la brocante vide grenier au profit du jumelage sera à la salle omnisport
de REMALARD



ECOLE BUISSONIERE

Planning 2020

Ateliers de travaux manuels pour enfants de 3 à 13 ans
encadrés par Mme Véronique GAREL

08 janvier	08 avril
15 janvier	29 avril
22 janvier	06 mai
05 février	13 mai
12 février	27 mai
19 février	03 juin
26 février	17 juin
04 mars	24 juin
11 mars	01 juillet
18 mars	



Les enfants fabriquent des calendriers d'Avent

ANCIENS COMBATTANTS

La cérémonie du Lundi 11 novembre 2019 commémorant l'armistice de la fin de la guerre 1914-1918 a eu lieu comme le veut la coutume en présence des élus et habitants des 2 communes : du PAS ST LHOMER à 10H et à LA MADELEINE BOUVET à 10H30.

Compte tenu du mauvais temps, les cérémonies se sont tenues dans les 2 églises.

Les discours ont été lu par:

Pascal COUDRAY (maire) et Louis MIZUMOTO au PAS ST LHOMER ;

Christophe GUIARD (maire) et Eva DESSEAUX à LA MADELEINE BOUVET.

Un vin d'honneur offert par les Anciens Combattants à réuni les participants à la Salle Polyvalente de LA MADELEINE BOUVET.

Il a été suivi de l'Assemblée Générale qui a voté pour la continuité du bureau actuel.

Un repas amical des associations du canton a eu lieu à BRETONCELLES



AG----->



L'ETAT CIVIL du 01 juin 2019 au 31 novembre 2019

Ils nous ont quittés:

Le 16 mai 2019 LEVET Michelle, Janine, Marguerite,
Le 10 juillet 2019 PELTIER François

DATES A RETENIR FIN 2019 –1er semestre 2020

Dimanche 12 janvier 2020 à 15 H 30 Vœux du maire à la Salle Polyvalente

Dimanche 15 mars 2020 Elections municipales 1er tour

Dimanche 22 mars 2020 Elections municipales 2ème tour

*Vendredi 08 mai 2020 Cérémonie commémorative de l'armistice du 08 mai 1945
et banquet des anciens combattants à la salle polyvalente*

Dimanche 07 juin 2020 brocante , vide greniers communal

CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020

Zone B

Vacances de Noël :

Fin des cours : samedi 21 décembre 2019
Reprise des cours : lundi 06 janvier 2020

Vacances d'Hiver :

Fin des cours : samedi 15 février 2020
Reprise des cours : lundi 02 mars 2020

Vacances de Printemps :

Fin des cours : samedi 11 avril 2020
Reprise des cours : lundi 27 avril 2020

Pont de l'ascension 2020 :

Fin des cours : mercredi 20 mai 2020
Reprise des cours : lundi 25 mai 2020

Vacances d'Eté :

Fin des cours : samedi 04 juillet 2020
Reprise des cours : mardi 01 septembre 2020

MOTS CROISES de GILBERTE

Horizontalement

- 1/ Lieu de mémoire
 2/ Il est doué pour les discours - Jeu d'origine chinoise
 3/ Enquêtes journalistiques ou télévisuelles
 4/ Elle est réputée voleuse - Boisson aussi consommée que le café
 5/ Céréales (*retournée*) - Lac des Pyrénées
 6/ Qualifie des étoffes tissées d'or ou d'argent - Suivi de « tan-plan », est bien connu des petits
 7/ Chanteuse et actrice - Magazine pour messieurs - Possessif
 8/ Prénom masculin - Dans la Bible, il est connu pour être pauvre
 9/ Rouge Anglais - Prénom féminin
 10/ Dompteuses (*si de puces, un métier de chien!*)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Verticalement

- A/ Véhicule pour un dernier voyage
 B/ Vielle colère - Faire son nid pour un oiseau de proie
 C/ Sphérique, elle nous fait tourner le terre
 D/ Astérie, star, astre,...
 E/ Vers marins
 F/ Sigle universitaire - Direction prisée pour les vacances
 G/ Muse de la poésie lyrique - Parcours
 H/ Dépression allongée de Palestine
 I/ Roi légendaire, père de Thésée - Sans dynamisme
 J/ Appel de détresse - Poisson surnommé « perche grimpeuse »

LA RECETTE DE JACQUOT

COOKIES PEPITES CHOCOLAT

Ingrédients:

Pépites	100 gr
Beurre	755 gr.
Sucre semoule	85 gr.
œuf	1
Farine	150 gr.
Levure chimique	1 sachet
Sucre vanillé	1 sachet
Vanille liquide	quelques gouttes

A/ Préparation

- Mélanger sucre, œuf, beurre ramolli, sucre vanillé
- Ajouter la farine, la levure puis les pépites
- Faire des boules avec une cuillère sur plaque avec du papier cuisson.

B/ Cuisson 10 mn

- Dans le four à 180° C (thermostat ~ 6 -7)



ENVIRONNEMENT

DECHETS

TRI SELECTIF (Rappel)

Il est important que chaque foyer fasse l'effort de faire un tri sélectif dans **2 bacs** ou cartons différents (*verre, plastique et papier/ carton*)

Déposez vos déchets dans les containers aménagés à cet effet sur la place de l'étang.

“ PLUS ON TRIE, MOINS ON ENFOUIT ET ON FAIT DES ECONOMIES ”

Il est interdit de déposer les objets encombrants dans les containers à poubelles
Ils sont destinés à la déchetterie

DECHETTERIE

La déchetterie de REMALARD jours accepte tous les types de déchets.

Renseignements. : ☎ 02 33 83 07 43

RESPECT DU VOISINAGE (Rappel)

Un arrêté préfectoral fixe les heures légales des travaux bruyants*.

A savoir :

En semaine

de **08H30 à 12H00** et de **14H00 à 19H30**.

Pour les **professionnels** de **7H00 à 20H00**

Samedi

de **09H00 à 12H00** et de **15H00 à 19H00** ;

Dimanche & jours fériés

de **10H00 à 12H00**.

Les travaux bruyants sont relatifs aux engins à moteurs thermiques utilisés pour la tonte, taille, débroussaillage et coupe.

Les perceuses, meuleuses et disqueuses, etc...

Sont aussi concernés les animaux :

La loi s'applique aux chiens qui ne doivent pas perturber le voisinage

Ne traitons pas à proximité de l'eau !
 Pour préserver la qualité de l'eau
L'usage des désherbants, fongicides, insecticides ainsi que des produits de biocontrôle, des produits phytosanitaires à faible risque des substances de base, comprenant le vinaigre (réglement CE n°1107/2009) et des produits autorisés dans le cadre de l'agriculture biologique est réglementé à proximité des points d'eau.
 Par arrêté préfectoral du 4 mai 2017 et arrêté préfectoral du 2 juillet 2017.

TRAITEMENT INTERDIT

à MOINS de 5m et sur
les mares, sources, cours d'eau, puits

à MOINS d'1m et sur les fossés, bassins pluviaux, zones humides, avaloirs, bouches d'égouts, caniveaux

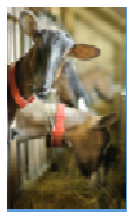
Consultez attentivement l'étiquette. Les distances peuvent être plus importantes pour certains produits. Des introductions plus sélectives peuvent s'appliquer sur des zones à risque, tels que les périmètres de protection des captages.

Pour une information sur les zones de non traitement, les zones d'eau et les périmètres de protection : 02 33 83 07 43 ou 02 33 83 07 43

Pour une information d'accompagnement technique des collectivités ou des particuliers : Frédéric Besson-Romande 02 33 46 91 50

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS :
PARTICULIERS, AGRICULTEURS,
COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS
En cas d'infraction, les peines peuvent aller jusqu'à 150 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	I	M	E	T	I	E	R	E	S
2	O	R	A	T	E	U	R		G	O
3	R	E	P	O	R	T	A	G	E	S
4	B		P	I	E		T	H	E	
5	I		E	L	B		O		A	
6	L	A	M	E	E	S		R	A	N
7	L	I		L	U	I		T	A	
8	A	R	N	O	L	D		J	O	B
9	R	E	D		E		L	U	N	A
10	D	R	E	S	S	E	U	S	E	S



LA FERME DE L'ARITOIRE

Fromage de chèvre, savons e& cosmétiques de chèvre, laine Mohair ainsi que d'autres produits locaux

Lieu-dit : L'Aritoire
Boutique ouverte jusqu'au 15 décembre 2019
-tous les samedi 15H—19H
Pendant les vacances de Noël
Jeudi et vendredi 17H-19H
☎ 02 33 73 93 34
Site Internet : www.fermedelaritoire.com

GAEC de LA PELLERIE
Vente de produits fermiers à domicile

Jeudi 9H—12H
samedi 10H -12H et 17H - 19H
et sur les marchés de LA LOUPE, SENONCHES,
LONGNY AU PERCHE & marché fermier de
MARGON le vendredi après-midi
Lieu-dit : La Pellerie ☎ 02 33 83 05 71

BÉJON Cyril

Peintre en Bâtiments
Peinture, Revêtement de Sol, et autres pe-
tits travaux intérieur / extérieur
Lieu-dit : La Gatellière
☎ 02 33 83 79 18 / ☎ 06 72 16 34 25

GUYON Alain

Tous travaux d'entretien (CESU)
16, résidence de l'Etang
☎ 02 33 73 47 81

BOULAY Olivier
Entreprise générale de Bâtiments

Lieu-dit : Mesnault
☎ 06 20 74 46 09

CASA DI PINOCCHIO

Restaurant – Bar – Épicerie – Journaux
Gaz – Dépôt de pain – Pizzeria
Restaurant à la carte le soir du jeudi au samedi
Formule buffet le midi -Fermé le dimanche
4 rue de Paris
☎ 02 33 85 55 50

SECRETAIN Annabelle

Retouches et coutures Fée Des Retouches
25 place Général de Gaulle—61110 REMALARD
☎ 02 33 83 66 62
Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi
9H-12H30 et 14H-18H Samedi 9H-12H

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE & ECRITURE

Aides et suivi aux formalités diverses
(Administration, professionnelle etc.)
Courrier (CV - lettre de motivation...)
Marina KOLLA - Lieu-dit : La Beaudorière
☎ 06 74 64 36 80

SAGOT Raymonde

Assistante maternelle
Le Bourg -2 rue de Paris
☎ 02 33 73 97 10

Astus & co

Vente d'aliments & accessoires
Chiens et chats - Toilettage
Lieu-dit : La basse Perchetière
☎ 06 70 63 72 25 / astus.co@gmail.com

MINOTERIES GUIARD

Fabrications de farines boulangères
" La Fleurysette " et " La Baguette du Perche "
Lieu-dit : La Bonne Chère

La commune recherche
Un ou deux gardes-Pêche
Pour l'étang.
Contactez la mairie

☎ 02 33 73 94 14

ADRESSES UTILES

Mairie

**Ouverture : mardi 14H - 16H30
vendredi 10H - 12H et 14 H - 16H**

☎ 02 33 73 94 14

✉ mairie.la.madeleine.bouvet@wanadoo.fr

Gendarmerie ☎ 17

Permanences à RÉMALARD :

le lundi 8H -12H-mercredi et vendredi 14H-19H
à *LONGNY AU PERCHE* : tous les jours 8H à 12H
et 14 H à 19 H

Pompiers ☎18

et à partir d'un portable ☎ 112

SAMU ☎ 15

Médecins

BRETONCELLES

Dr RICO ☎ 02 37 37 20 08:

RÉMALARD :

Dr VIARD ☎ 02 33 25 48 69

CONDÉ SUR HUISNE :

Dr FAURE ☎ 02 33 25 48 69

BELLOU SUR HUISNE

Dr GERMAIN ☎ 02 33 83 89 89

Cabinet d'Infirmières – RÉMALARD :

☎ 02 33 83 62 62

SSIAD (soins à domicile) ☎ 02 37 37 48 67

ADMR ☎ 02 33 83 72 10

UNA ☎ 02 33 85 30 50

Cabinet dentaire – RÉMALARD :

☎ 02 33 31 97 09

Cabinet vétérinaire – RÉMALARD :

☎ 02 33 83 65 65

Masseur-Kinésithérapeute—BRETONCELLES

Léa DEBRAY ☎ 06 81 34 45 37

Horaires: lundi, mercredi, jeudi: 09H -12H30

Mardi, vendredi: 14H -18H

Osthéopathe—BRETONCELLES

Marine GERMOND ☎ 07 84 97 02 55

Horaires: Lundi à vendredi : 09H-20H

Samedi 09H-12H

Ambulances – VSL – Taxis

BRETONCELLES :

CAILLON ☎ 02 33 83 74 42 ☎ 06 74 92 37 14

RÉMALARD :

MALNUIT ☎ 02 33 83 56 56

Pharmacies

BRETONCELLES :

HEDOUIN ☎ 02 37 37 20 38

RÉMALARD :

HAREAU ☎ 02 33 73 72 31

CONDE SUR HUISNE

TUFFAIN ☎ 02 33 73 31 32

L'agence postale communale de BRETONCELLES

Est située à la mairie

Elle est ouverte du lundi au samedi
09H - 12H30

☎ 02 37 52 31 71

Maison de la petite enfance

SABLONS/S/HUISNE -Per'chouette

Rue Gustave Le Corre

Véronique HOCHEDÉ

☎ 06 74 29 22 32

SNCF TER Centre

☎ 0 800 83 59 23 (N° Vert)

Internet : www.ter-sncf.com/centre

EDF ☎ 0810 333 061

EAU " LE PAS ST L'HOMER "

Olivier BOULAY ☎ 06 20 74 46 09

Déchetterie à RÉMALARD

Du 01/04 au 30/09: 09H-12H30 /13H30-19H

Du 01/10 au 31/03: 09H-12H / 13H30-18H

sauf dimanche et jours fériés

☎ 02 33 83 07 43

ASSOCIATIONS, LOISIRS ET RÉGIE

Comité des Fêtes

Président : M. Bruno LECOMTE ☎06 07 91 89 17
Objet : Animations
Vide Greniers : 1er dimanche de juin ;
Soirée grillade, bal & feu d'artifice : 1er samedi de juillet.
Arbre de Noël enfants ainsi qu'autres événements.

Anciens Combattants

LA MADELEINE BOUVET – LE PAS ST L'HOMER

Président : M. Jean BIGEAULT ☎ 02 33 73 93 60
Objet : Soutien et manifestations du souvenir
Mars: repas dansant
19 mars : Cérémonie fin de la guerre d'Algérie
8 mai : Cérémonie fin de la guerre 1939/1945 , banquet
11 novembre : Cérémonie fin de la guerre 1914/1918 – Assemblée Générale

Régie Municipale de la Pêche dans l'étang communal

(Voir panneau au bord de l'étang)

Responsables :

M. Olivier BOULAY ☎ 06 20 74 46 09

M. Daniel GRASTEAU ☎ 06 87 81 64 26

Régisseur : Mme Nelly POIRIER

Garde pêche : Yves RENARD

Objet : Gestion et développement pêche en étang communal

Rempoissonnement au cours de la saison

Ouverture selon tableau de mars à octobre et fermeture particulière la veille du lâcher de poissons à 17 H

Cartes vendues par le restaurant

" Casa di Pinocchio" de La Madeleine Bouvet et le garde : (En attente de recrutement)

Pêche dans la Corbionne

LA MADELEINE BOUVET – MOUTIERS AU PERCHE

Président : M. Yves TOUBLET ☎ 02 33 83 05 45
Secrétaire : M. Philippe LEFÈVRE ☎ 02 33 83 50 71
Cartes de pêche en vente :
au Restaurant "Casa di Pinocchio" de La Madeleine Bouvet et à la boucherie de Moutiers au Perche.

Bibliothèque Municipale

Prêt de livres +DVD +CD
Gratuite et ouverte à tous
Les mercredis de 14H30 à 17H30
et samedis de 9H30 à 11H30
Contact : Cathy DELPRAT
☎02 33 25 58 65

 *Bibliothèquecommunedelamadeleine
bouv5@orange.fr*

Les dons de livres sont toujours les bienvenus.

École Buissonnière

Animations et Loisirs enfants :
Dates selon tableau affiché à la bibliothèque
les mercredis de 15 H à 17 H
et / ou samedi de 10 H à 12 H

Animatrice : Mme Véronique GAREL
Présidente : Mme Martine TILLARD
☎ 02 33 73 91 50

Tennis de Table

Si vous voulez rejoindre le club et ses champions au gymnase de BRETONCELLES.

Contact : M. Daniel SECRETAIN
☎ 06 89 82 90 69.

Demande de logement

Le site www.DEMANDELOGEMENT61.Fr
Permet aux habitants de l'Orne
d'effectuer rapidement une demande de logement
(Flyer en mairie)

Territoire d'énergie

Le guide pratique sur les bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'Orne est disponible en mairie

Le Comité des fêtes a besoin de bénévoles.
Merci de contacter
Bruno LECOMTE

DERNIERES NOUVELLES

TELETHON 2019

Comme chaque année, ce samedi 07 décembre 2019, une escouade d'environ 200 motards et quads est passée par " LA MADELEINE BOUVET ", place de l'étang, pour recevoir une donation remise par le Comité de fêtes.

Téléthon



<-----
La reine du Perche
Manon REYNAL
entouré de ses 2
dauphines
Kéviane DROUET et
Heloise LOPEZ
devant les officiels



LACHER DE POISSONS

Le vendredi 06 décembre 2019, un lâcher de 200 kg de gardons, fourni par La Pisciculture de la Rouge, est lâché dans l'étang par des amateurs de pêche .
Merci les bénévoles!!





NOËL A LA
FERME DE L'ARITTOIRE
Dimanche 22 Décembre 2019
14h à 18h



Studio Photo avec le Père Noël (Photo HD offerte dans un nouveau décor)
Visite libre des animaux
Crêpes avec « Les Galettes d'Adèle » & Vin Chaud
Boutique à la ferme :
Savons et Cosmétiques MALVA
Nouvelle collection Laine Mohair
... de nombreuses idées pour vos cadeaux de fin d'année

Entrée libre & Gratuite
LA FERME DE L'ARITTOIRE - 61110 LA MADELEINE BOUVET
02.33.73.93.34 - www.fermedelarittoire.com



Femmes victimes de violences : les clés pour agir

Les violences peuvent être verbales ou psychologiques, physiques, sexuelles, conjugales, économiques, administratives.



Des signes visibles qui doivent alerter :

Quelques points de vigilance

Signes de coups et blessures
Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression
Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, addictions

Il y a présomption de violences ?

Écouter

Orienter vers un accompagnement personnalisé

Informations juridiques :
CIDFF de l'Orne
15 rue du Théâtre, Flers - Tel : 02 33 64 38 92
Permanence à l'Aigle et à Mortagne-au-Perche

Accueil de jour :
Association Ysos
4 rue de la comédie - Mortagne-au-Perche
Tel : 09 54 16 39 58



La victime est en danger immédiat ?

Signaler Protéger

Police / Gendarmerie : **17**
Hébergement d'urgence : **115**
Plate-forme de signalement des violences : <https://www.service-public.fr/cmi>

OPAH 2019-2022
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

DES AIDES FINANCIÈRES
UN SUIVI GRATUIT ET PERSONNALISÉ
À destination des propriétaires occupants et bailleurs
(Isolation, chauffage, menuiseries, adaptation perte autonomie...)

Besoin de RÉNOVER et ADAPTER votre LOGEMENT ?

Contactez
Pays du Perche ornais
02 33 85 80 87
opah@payspercheornais.fr

Pays du Perche ornais
Maison des Territoires
Zone de la Grippe
61400 Mortagne-au-Perche

Qui peut en bénéficier ?

Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
<ul style="list-style-type: none"> - Sous conditions de ressources - Logement de plus de 15 ans - Occuper le logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Logement de plus de 15 ans situé dans un bourg structurant - Location à usage de résidence principale à des ménages sous conditions de ressources - Conventionnement du logement - Louer le logement pendant 9 ans après travaux - Classe énergétique « D » minimum après travaux

Quelles conditions ?

Quels types de travaux ?

- Intervention sur logement dégradé ou indigne
- Travaux de mise en sécurité
- Amélioration des performances énergétiques du logement
- Adaptation du logement aux personnes à mobilité réduite (sanitaires, monte-escalier, rampe d'accès, etc.)

**Seuls les projets non commencés peuvent être financés (devis non signés)
Les travaux doivent être réalisés par des professionnels**

RESO'AP
Accompagnement, présence et solidarité

Accompagnement personnalisé par des bénévoles proches de chez vous

Hors domicile

- Loisirs
- Rendez-vous médicaux
- Aide aux achats
- Rendez-vous chez le coiffeur...

À domicile

- Jeux
- Partage et convivialité
- Balades
- Discussions

Logo: Mairie de Le Mans, Département de Sarthe, Association Résosap

Etape 1
Avant l'accompagnement

- Contactez Résos'Ap 48h avant.
- Résos'Ap contacte un bénévole et vous indique son nom.

Etape 2
Le jour de l'accompagnement

- Le bénévole vous accompagne et vous fait signer un document.
- Il adresse le document à Résos'Ap pour obtenir le remboursement des frais.

Etape 3
Après l'accompagnement

- Résos'Ap vous adresse la facture.
- Résos'Ap rembourse le bénévole des frais kilométriques.

Adhésion annuelle : 5€ - Tarif (inscription obligatoire) : 0,55 €/km quel que soit le temps d'attente (0,32 €/km revenant au bénévole).
Les bénévoles et bénéficiaires sont couverts par l'assurance de l'association.

Vous souhaitez devenir bénévole ? Vous souhaitez devenir bénéficiaire ?
Réseau social d'aides à la personne - 30 rue Paul Ligneul, 72000 Le Mans.
Du lundi au vendredi • 9h/12h - 14h/17h • contact@resoap.fr • www.resoap.fr
02 43 39 44 49

Coeur du Perche
Communauté de communes

La P'tite Pause

Le P'tite Pause est un lieu ouvert à tous. C'est un espace de rencontre pour les enfants et pour les parents.

Lieu Accueil Enfants Parents

Tout contact : Anne VALLÉ
06 42 25 96 21
anne.valle@coeurduperche.fr
www.jeunesse.coeurduperche.fr

La P'tite Pause
Venez partager avec votre enfant un moment d'échange et de jeu de la naissance à 6 ans.

Vous attendez un enfant ? Vous avez un enfant de moins de 6 ans ? Vous souhaitez passer du temps avec lui en dehors de la maison, et qu'il puisse jouer avec d'autres enfants ? Vous voulez échanger avec d'autres parents ?

La P'tite Pause est un lieu pour vous.

Pour les enfants, le but est de découvrir, de jouer et de partager avec d'autres enfants sous le regard rassurant d'un adulte familial.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est un lieu aménagé pour vous accueillir avec votre enfant, jusqu'à 6 ans, et pour partager des temps conviviaux et d'échanges.

Deux accueillantes seront disponibles et à votre écoute.

La fréquentation de ce lieu est libre d'accès et sans inscription.

CALENDRIER

A Bard'huis
au Pôle Petite Enfance Jeunesse (accès par la résidence des Jardins)

Mercredi 10 janvier	Mercredi 18 avril
Mercredi 24 janvier	Mercredi 16 mai
Mercredi 7 février	Mercredi 30 mai
Mercredi 21 février	Mercredi 13 juin
Mercredi 6 mars	Mercredi 27 juin
Mercredi 4 avril	

A Nocé
dans la salle des fêtes

Mercredi 17 janvier
Mercredi 14 février
Mercredi 28 mars
Mercredi 25 avril
Mercredi 6 juin
Mercredi 4 juillet

A Préaux-du-Perche
dans la salle des fêtes

Mercredi 31 janvier
Mercredi 14 mars
Mercredi 11 avril
Mercredi 23 mai
Mercredi 20 juin

De 10h00 à 12h00

Accueillantes
Anne Vallé et Emmanuelle Morneau
Tél : 06.42.25.96.21